



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de fermeture de la seconde ligne de SMUR de Saint-Nazaire

Question écrite n° 23863

Texte de la question

Mme Audrey Dufeu Schubert alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le projet de suppression d'une des deux lignes de service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) au centre hospitalier de Saint-Nazaire. L'Agence régionale de santé a pris la décision de ne plus financer la seconde ligne de SMUR de Saint-Nazaire. En effet, celle-ci n'a réalisé que 1 300 interventions, moins que les 1 500 nécessaires pour obtenir son financement. Cette ligne est pourtant essentielle pour transporter des patients risque vital. Depuis cette décision, le centre hospitalier a financé, sur ses fonds, cette seconde ligne. Cependant, cette situation ne pourra être permanente et la ligne sera fermée à terme si elle n'est plus financée par l'ARS. Alors que le SMUR de Nantes a un bassin d'action extrêmement large, avec la prise en charge de l'ensemble du sud du département, une révision des zones d'action pourrait permettre à la seconde ligne du SMUR de Saint-Nazaire d'atteindre le seuil fixé par l'ARS pour continuer à bénéficier du financement. Aussi, elle souhaite connaître sa position sur le maintien de la seconde ligne de SMUR de Saint-Nazaire et la révision du périmètre d'action des lignes de SMUR en Loire-Atlantique.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Dufeu](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23863

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2019](#), page 9341

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)